

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019

Numéro de version 7

Révision: 15.03.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** Baufix Universal-Dauerschutzfarbe**Code du produit** 8126-27, 8150-54

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Enduit protecteur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur :**BAUFIX GmbH  
Postfach 10 13 29  
D-69126 Heidelberg**Service chargé des renseignements :**Tel.: 0049 / 6221 / 34210  
Fax.: 0049 / 6221 / 303546  
Internet: www.baufix-online.com  
e-mail: info@baufix-online.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Téléphone: 0049 / 6221 / 34210

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1).  
Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-XXXX	dioxyde de titane	10-20%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-2,5%

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019

Numéro de version 7

Révision: 15.03.2019

### Nom du produit **Baufix Universal-Dauerschutzfarbe**

(suite de la page 1)

**Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

###### Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience ne rien faire ingérer.

**après contact avec la peau** : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

###### après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Demander immédiatement conseil à un médecin

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

##### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Veiller à une aération suffisante

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans le sous-sol ni dans les terrains

Diluer avec beaucoup d'eau.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Préventions des incendies et des explosions**: Aucune mesure particulière n'est requise.

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun** : neant

**Autres indications sur les conditions de stockage** : Protéger contre le gel.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019

Numéro de version 7

Révision: 15.03.2019

### Nom du produit **Baufix Universal-Dauerschutzfarbe**

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

##### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	
<b>CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol</b>	
VME	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

###### Équipement de protection individuel :

###### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

###### Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Filtre P2

###### Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

###### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

###### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** en cas de risque d'éclaboussures

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

###### Indications générales.

###### Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

###### Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C

Point d'éclair : >100 °C

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

Température d'inflammation : non applicable

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019

Numéro de version 7

Révision: 15.03.2019

### Nom du produit **Baufix Universal-Dauerschutzfarbe**

(suite de la page 3)

<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosivité :</b> <b>inférieure :</b> <b>supérieure :</b>	Non déterminé. Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
<b>Densité à 20 °C:</b> <b>Densité relative.</b> <b>Densité de vapeur:</b> <b>Vitesse d'évaporation.</b>	ca. 1,2 g/cm <sup>3</sup> Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	entièrement miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b> <b>dynamique à 20 °C:</b> <b>cinématique :</b>	2000 mPas Non déterminé.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>Teneur en substances solides :</b> <b>9.2 Autres informations</b>	45,0 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019

Numéro de version 7

Révision: 15.03.2019

### Nom du produit **Baufix Universal-Dauerschutzfarbe**

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques** :

**Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

##### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT**: Non applicable.

**vPvB**: Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### Recommandation :

Éliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte de vieux vernis.

Les codes d'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit.

A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, d'autres codes de déchet peuvent, le cas échéant, également être assignés.

##### Catalogue européen des déchets

08 01 20	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19
----------	--

##### Emballages non nettoyés :

##### Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Élimination conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> Polluant marin :	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires relatives au transport</b> :	Pas de produit dangereux selon les règlements ci-dessus
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019

Numéro de version 7

Révision: 15.03.2019

**Nom du produit** **Baufix Universal-Dauerschutzfarbe**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

##### Prescriptions nationales :

##### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Egalement lors de l'application de vernis à taible teneur en substances polluants il convient respecter les mesures protectrices usuelles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative